Nations Unies S/PV.4455



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 janvier 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4455e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 21 janvier 2002, à 15 heures

Le présent communiqué, en application de l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, a été publié par les soins du Secrétaire général au lieu d'un procès-verbal.

« Le 21 janvier 2002, en application de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 4455e séance à huis clos avec la participation des pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants de pays participants.

M. Annabi a répondu aux observations et aux questions des membres du Conseil et des représentants des pays fournisseurs de contingents. »

02-22299 (F) 210102 210102